

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Abandonnons l'évaluation des compétences transversales dit la FAE

Le Conseil supérieur de l'éducation n'est pas à l'écoute des profs et des parents

Montréal, le 20 mars 2007 – La Fédération autonome de l'enseignement est très déçue de l'avis sur la pertinence et l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation émis par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et commandé par la table de pilotage sur la réforme.

Le CSE recommande de maintenir le cap sur le développement et l'évaluation de huit des neuf compétences transversales du Programme de formation de l'école québécoise en soulignant que les problèmes à ce sujet se limitent à un manque de formation et d'outils d'évaluation mis à la disposition du personnel enseignant. Pour élaborer son avis, le Conseil affirme avoir consulté des enseignantes et des enseignants ainsi que des directions d'établissement, des conseillers pédagogiques et des experts du milieu universitaire.

« On se demande bien qui le CSE a consulté. Les profs sont presque unanimes à affirmer que les compétences transversales sont impossibles à évaluer. De plus, dans le sondage SOM publié la semaine dernière, seulement 25 % des parents disent connaître le sens des compétences transversales et seulement un parent sur cinq affirme que l'école doit surtout évaluer les compétences alors que 97 % des parents estiment qu'il est important que le bulletin rende compte de l'évaluation des connaissances. En rendant cet avis, le Conseil démontre qu'il n'est pas à l'écoute du personnel enseignant et des parents. Le CSE a beau prétendre que le programme de formation fait une large place aux connaissances, cette place ne sera jamais assez grande si les connaissances ne sont pas mises en priorité par rapport au développement des compétences, » d'affirmer Mme Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE.

Le CSE affirme également que les arrimages entre les domaines généraux de formation et les disciplines sont difficiles à faire et qu'à cet effet, il recommande de fournir un guide référence pour éviter que la formation des élèves s'en trouve appauvrie. « Nous avons le même constat, la formation des élèves est appauvrie, mais ce n'est pas sa recommandation, qui équivaut à mettre un pansement sur une jambe coupée, qui corrigera la situation. Pour éviter d'appauvrir la formation des élèves, il faudrait recentrer les programmes de formation sur les connaissances disciplinaires dans chacune des matières, » d'ajouter Mme Morel.

La réaction tranchée de la FAE à l'effet d'abandonner l'évaluation des compétences transversales ne signifie pas que les enseignantes et les enseignants ne sont pas sensibles à l'importance du développement global de l'enfant, mais repose sur leur évaluation qui est trop subjective pour en rendre compte adéquatement aux parents. De plus, l'obsession des compétences prend une place trop grande dans l'apprentissage et l'évaluation des élèves. De sorte que, le Conseil peut bien

penser que cette information est importante et qu'il faudra soutenir l'équipe-école (sic) pour l'appropriation de ces compétences transversales, elles ne seront pas plus pertinentes qu'applicables même avec des sessions de formation et de nouveaux outils d'évaluation. « Le Conseil supérieur de l'éducation perd de la crédibilité quand il recommande de soutenir l'équipe-école pour l'évaluation des compétences transversales. Ce sont les enseignantes et enseignants, et personne d'autre, qui évaluent les élèves. Comment se fait-il que le CSE ne sait pas ça ! Le jour où les agences de santé et de services sociaux voudront former tout le personnel d'une équipe médicale d'un hôpital pour les nouvelles méthodes de chirurgie, on devra se poser de sérieuses questions » de conclure Nathalie Morel.

La FAE représente quelque 27 000 enseignantes et les enseignants des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Information : Yves Parenteau 514 910-3195